

# Le Matin

BOULEVARD FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS (IX<sup>e</sup>) ADRESSE TÉLÉGR. : MATIN-PARIS TÉL. GUT. 03-04, 03-05, 03-06, 15-80

## LES PRIX

AUX HALLES — La baisse se maintient sur la viande. Cours plus fermes pour les œufs.

Derrière, 4-8. Devant, 3-5.50. Aloy., 3-10.50.	ŒUFS Beaux, 150-600. Œufs jugs, 750.
Charent., 15.50-18. Prix moyen, 17.50. Normandie, 15-16. 12.50-17.50-18.40. Dauph., 15.50-16.50-18.50. Holland., 16.50.	A LA VILLETTE. De nouveaux marchés généraux p. k. net, 0.30 à 0.60 gros best.; 0.20 veaux; 0.50 à 0.80 moutons; 0.30 à 0.50 porcs (poids vif).



### LA TEMPERATURE

Du beau temps pour le « Goliath » ? Changement prochain. Ni brumes, ni brouillards. Vent S.-E. nuageux. Paris, 764-763. Nuit, +3°; jour, +13°.

La baisse continuera, par dépressions Méditerranéennes, d'un sursis. Beau temps E. et N.; quelques pluies S. et O. Vents S.-E. modérés, assez forts Manche, Océan, E. Méditerranée.

## Il y a vingt ans que le Parlement discute autour du droit de réponse

Mais l'article 13 est toujours debout

Parmi les questions qui tournent et retournent sans trêve, en chevaux de bois, aux sons de l'orgue parlementaire, il n'en est pas de plus usée et ressassée que celle du droit de réponse.

Ce vieux article 13 de la loi de 1881 sur la presse, discuté, maudit et toujours invulnérable, est un frappant symbole de l'impuissance législative.

Un droit de réponse « absolu et illimité » peut-il s'exercer contre les articles de critique littéraire ou scientifique ?

Oui, dit la Cour de cassation, ligotée par un texte ; et sa doctrine reste invariable.

De temps en temps, un incident surgit, fait éclater aux yeux l'absurdité de ce texte. On s'indigne alors, au Palais et dans les journaux. Changez la loi ! clament les syndicates. Le Parlement s'émeut, un effort est tenté contre l'article 13.

Mais bientôt la rumeur s'apaise, les deux Chambres passent à d'autres sujets, la question n'est plus à la mode, et le projet va dormir aux oubliettes jusqu'à un jour où quelque *Frédégonde* lui rend l'actualité.

Je voudrais profiter du dernier incident pour tenter, au Sénat, un nouvel assaut en faveur des droits de la critique. Réussirai-je, cette fois ?

Il faut bien avouer que j'ai couru, il y a vingt ans, la même aventure, et que j'ai abouti à une instructive défaite.

J'ai sous les yeux les lettres que Brunetiere m'écrivait, à la fin de 1897, à propos de l'affaire soulevée par Dubout contre le très courtois article de Jules Lemaitre.

J'avais fait prévoir au directeur de la *Revue des Deux Mondes* le succès de son adversaire.

« Il y a toute apparence que je perdrai le procès, me répondait-il ; en tout cas, je le soutiendrai ».

Il le soutint, le perdit et dut publier dans la *Revue* la presque totalité de la tragédie intitulée *Frédégonde*.

C'était fou. Mais la Cour de cassation pouvait-elle juger autrement ? Je ne le crois pas. Il fallait une loi nouvelle ; j'entrepris de la rédiger. La commission de la presse en 1901, à la Chambre, et dont j'étais partie avec moi Sembat, Klotz et Lhopiteau, approuva mon texte et me désigna comme rapporteur.

« Le droit de réponse, disais-je dans ma proposition, ne peut s'exercer contre les articles de critique littéraire ou scientifique, alors que l'intention d'offenser la personne nommée ou désignée ne résulte pas des termes de l'article, et alors que la critique a été provoquée par une publication, une représentation, une exhibition quelconque, de nature à faire naître ou même à solliciter les commentaires de la presse. »

Le 25 mars 1902, la Chambre adoptait l'ensemble de ma proposition. La réforme semblait acquise... aux yeux des gens naïfs, ignorant les règles du jeu de raquette parlementaire, qui renvoie indéfiniment, comme des balles, les projets de loi du Palais-Bourbon au Luxembourg.

*Frédégonde* et M. Dubout étant tombés bientôt dans un oubli légitime, ma proposition partagea leur sort, et fut oubliée au Sénat. Je n'y songeais guère moi-même quand en 1914, étant alors garde des sceaux, je retrouvai au Luxembourg ma proposition en détresse. Elle fut enfin votée le 19 décembre de la même année. Mais du texte nouveau, tout remanié par le Sénat, avait disparu précédemment... la sauvegarde du droit de critique ! M. Dubout l'emportait de nouveau.

Bien entendu la loi modifiée revint à la Chambre, d'où elle était sortie dix ans auparavant. Il y eut, je crois, un rapport ; puis, plus rien !

L'article 13 restait debout, intact, n'ayant même plus d'agresseurs. Cette histoire, après tout, ne serait pas tragique. Il faut bien à la presse, au Palais et au Parlement des réformes qui, n'aboutissant pas, réservent aux écrivains et aux orateurs une moisson commode, périodique, de sujets explorés, d'arguments connus et classés. Mais malheureusement cette impuissance à aboutir se manifeste aussi, et de plus en plus, dans les questions graves et vitales. D'ailleurs, sans être vitale, la question des droits de la critique a une importance en un pays où trop de Dubouts et de *Frédégondes*, au théâtre et ailleurs, tiennent sans conteste le haut du pavé.

C'est pourquoi je reprends ma proposition et j'en appelle du Sénat de 1914 au Sénat de 1921.

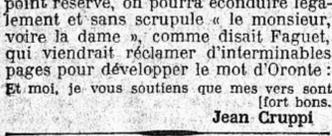
Il faudra peut-être quelques retouches au texte que j'avais fait voter par la Chambre en 1902 ; mais l'idée qu'il exprime n'a, il me semble, rien d'inquiétant pour les auteurs et compositeurs dramatiques. Ce qui importe, c'est que la critique ne puisse ni offenser les personnes, ni mettre en cause leur honnêteté d'écrivains et d'artistes. Mais, ce point résolu, on pourra éconduire légalement et sans scrupule « le monsieur, voire la dame », comme disait Faguet, qui viendrait réclamer d'interminables pages pour développer le mot d'Oronte : Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.

Jean Cruppi

**LE PRIX DE LA VIANDE**

M. Emile Desvaux a exposé hier au conseil municipal que, depuis le 3 décembre, les prix de la viande, au marché en gros, avaient baissé : pour le bœuf, de 2 fr. 18 à 2 fr. 60 au kilo ; pour le veau, de 2 francs, et pour le mouton de 3 fr. 16 à 3 fr. 70 et 3 fr. 50 suivant qualité, sans qu'il y ait eu répercussion de cette baisse, valeur sur le détail.

— Puisque tu ne veux pas payer deux impôts, je renvoie la bonne et je garde le piano. — Chouette ! Quel bonheur ! Tu vas être trop occupée au ménage pour pouvoir faire de la musique !



## La métamorphose d'un saphir de grand prix

Volé à Varsovie en 1918 il vient d'être retrouvé à Paris

MAIS IL EST EN NEUF MORCEAUX

Retrouvera-t-on jamais l'habile pickpocket qui, voici plus de trente mois, subtilisa au comte polonais Xavier Branicki le plus beau de ses bijoux de famille ? Quoi qu'il en soit, grâce à l'habile enquête menée par M. Guillaume, commissaire de la police judiciaire, on possède déjà le bijou lui-même, fort appréciable, encore que l'aspect et le poids dudit bijou se soient considérablement modifiés au cours de ses pérégrinations.

Il s'agissait, nous déclare le comte Xavier Branicki, qui nous avons pu rencontrer chez lui, 24, rue de Valenciennes, d'un saphir incomparable. Il pesait deux cent quatre-vingt-onze carats. Acheté vers 1840, par un grand-père, chez le plus important joaillier de Francfort, il présentait l'aspect d'un cabochon ovale aux bords taillés en facettes.

En juillet 1918, pour traverser la Pologne envahie, je l'avais enfoui dans la poche à revolver de mon pantalon. Un après-midi, en gare de Varsovie, je fus bousculé par plusieurs individus à l'aspect scordide. Je portai la main à ma poche... Mon joyau avait disparu ! La plainte que je déposai aussitôt entre les mains des autorités allemandes, maitresses du pays, demeura vaine.

La police parisienne devait être plus agissante. J'ai été avisé, en effet, que le saphir, mis en vente sur le marché parisien, avait été acheté par un joaillier qui l'a coupé en neuf morceaux.

L'enquête a révélé que le fameux saphir fut apporté à Paris par deux négociants en bijouterie, MM. Alkovietsky et Knigenik, dont les établissements sont situés 8, rue Braque.

— Voici une dizaine de mois, nous expose M. Alkovietsky, mon père, au cours d'un voyage, rencontra à Kydent (Lituanie), mon beau-frère Poupkine, de Kovno. Celui-ci s'était rendu acquiescent, au cours de transactions sur lesquelles je n'ai pas d'ailleurs d'autres données, de cette pierre que, qu'il me fit remettre. Je la lui payai 180.000 francs. Quelques mois plus tard, MM. Feuchwanger, joailliers, 66, rue Lafayette, me l'achetèrent 185.000 francs.

A leur tour, MM. Feuchwanger nous dirent :

— Nous avons acheté la pierre, avec deux de nos collègues, MM. Esmerlan et Margossian, à MM. Alkovietsky et Knigenik, négociants bien connus, qui nous en ont délivré une facture régulière. Nous l'avons ensuite cédée à M. Margossian, 10, rue Chauchat.

Et ce dernier, enfin :

— J'ai travaillé le saphir, en tenant compte des imperfections qui le présentaient. Je l'ai divisé en quatre grandes pierres et cinq petits, retallés au goût du jour. Nous nous sommes d'ailleurs entendus, ajoutent les acquiescés du joyau, de remettre le tout entre les mains de la justice, et notre bonne foi, en l'occurrence, est d'autant moins contestable que nous n'avons pas acheté à un particulier, mais à un de nos collègues.

M. Lacombes, juge d'instruction, est chargé de suivre cette affaire.

## PROPOS D'UN PARISIEN

Après quatre ans et demi

Au fort de la guerre, je surveillais, passionné, les efforts tentés par des industriels pour arracher à l'Allemagne les fabrications dont elle s'était attribué le monopole. Des hommes intelligents organisaient des ateliers nouveaux. Belle dépense de génie créateur !

Le 28 septembre 1916, je signalais dans le *Matin* qu'une industrie délicate, dont l'absence avait failli compromettre le travail de nos laboratoires, était reconstituée. Les Allemands se vantaient de détenir le commerce des beaux papiers à filtrer pour la chimie, grande clarificatrice. Or, la guerre déclarée, un petit industriel parisien s'était mis à l'œuvre. Bientôt après, il réalisait des filtres parfaits.

Le 24 novembre 1917, la Société des chimistes français reconnaissait que, grâce à M. X..., elle était en droit d'espérer que le marché français et international du papier à filtrer pour la chimie appartenait désormais à la France. La Société d'encouragement pour l'industrie nationale accordait à M. X... sa médaille d'or. C'était parfait.

Vint la loi de finances.

Ah ! que n'ai-je la place d'aligner les calculs fiscaux alambiqués qui font que, tout additionné, le créateur de l'industrie nouvelle voit son bénéfice réduit à rien. Pour essayer de ne pas perdre le fruit du difficile travail de la création, le contribuable a demandé un deuxième surcis de quatre à cinq mois. Réponse, o Colbert : Non !

Mais le fabricant de filtres allemand est revenu. Payant moins d'impôts, il a publié un catalogue complet illustré, plus beau que celui d'avant-guerre. Le fabricant français ne dispose que d'une feuille de papier polycopiée... Le fabricant allemand accorde des crédits. Le Français n'a plus de quoi s'en accorder à soi-même ! etc., etc. Et cependant, le Français vend meilleur et meilleur marché. Il pourrait exporter ! Il ne lui reste qu'une ressource : encadrer sa médaille d'or au-dessus de ses feuilles d'imposition, en attendant qu'on vienne la saisir pour payer des secours de chômage aux ouvriers que son industrie eût pu faire vivre en travaillant.

Il faut de l'argent, dit-on ! Oui, mais si on empêche ceux qui savent faire de l'argent, d'en faire, il arrivera vite qu'on n'en trouvera pas où il n'y en aura pas !

Louis Forest

## L'HEUREUX CHOIX

La délégation grecque étant présentée à Londres depuis plusieurs jours, l'après-midi a été consacré à l'entendre et à examiner, avec l'avis des experts militaires, la situation en Asie-Mineure.

La première fois qu'il fut question à Londres de régler le sort de la Turquie, grâce à cette négociation, les négociateurs du traité de Sèvres se trouvaient, il y a un an, devant des difficultés déjà très grandes. L'Angleterre estima qu'il fallait confier à la nation hellénique le soin de faire la police dans une région où les alliés n'étaient plus capables de la faire.

En échange, elle proposa de faire droit aux revendications éloquentes présentées par M. Venizelos. M. Millerand fit quelques objections, en soulignant que le nationalisme ottoman, à qui l'on n'avait imposé aucune des conditions qui consacraient la défaite, réagirait violemment. M. Nitzi, qui venait de mener des pourparlers avec la Grèce au sujet du Dodécanèse, appuya fortement la thèse anglaise.

Les régions de civilisation et de population grecques furent attribuées à la Grèce en même temps que certains territoires qui devaient lui permettre en Europe de contribuer à la surveillance des Dardanelles. L'armée grecque était déjà à Smyrne. On lui demanda d'occuper, environ 50.000 kilom.

## PREMIÈRE JOURNÉE DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

M. BRIAND ET M. LLOYD GEORGE

veulent d'un commun accord

jouer le rôle d'arbitre entre la Grèce et la Turquie

Le plébiscite en Haute-Silésie est fixé au 20 mars



La délégation nationaliste turque a traversé hier matin Paris, se rendant à Londres. Notre photographie représente les délégués à la gare de Lyon. La (+) indique Bekir Samy bey, président de la délégation.

LES ALLIÉS semblent vouloir donner à la conférence de Londres un mouvement accéléré. La première journée, qui devait se passer en échanges de vues générales, a été fructueusement remplie. Dans la matinée, les délégués britanniques, français, italiens et japonais, réunis à Downing Street chez le premier ministre, se sont débarrassés d'une question urgente : celle du plébiscite de Haute-Silésie. De l'avis unanime, cette consultation ne pouvait pas être retardée au-delà de la fin de mars, et comme un préavis d'environ quatre semaines était nécessaire pour les dispositions de police indispensables, il y avait un gros intérêt à prendre une décision immédiate. C'est ce qu'on a fait. Le plébiscite aura lieu le 20 mars ou à une date très rapprochée du 20 mars, c'est-à-dire au plus tard dans la semaine qui suivra.

On sait que les originaires de Haute-Silésie ont le droit de rentrer dans leur province natale pour voter. Ils sont en majorité Allemands et on avait craint qu'il y eût des désordres graves si on leur permettait de se prononcer le même jour que les habitants eux-mêmes. Entre temps, il s'est passé ce fait curieux que le nombre de ces votants n'atteint pas 300.000, comme on l'avait supposé à Berlin, mais que, d'après les inscriptions, ils seront au plus de 120.000 à 150.000.

Dans ces conditions, les ministres alliés ont jugé que l'on pouvait donner à l'Allemagne la satisfaction de leur faire voter avec les autres et sans être influencés par les résultats d'un scrutin préalable. Mais une telle affluence de populations agitées par des passions violentes et contraires risque de produire une véritable guerre civile si les troupes alliées chargées de surveiller l'opération ne sont pas en nombre suffisant. Le gouvernement britannique a accepté d'envoyer en Haute-Silésie, pour le 20 mars, quatre bataillons, représentant un effectif total d'environ 2.500 hommes. Ils collaboreront aux mesures de police avec les douze bataillons français et le bataillon italien qu'ils trouveront sur place.

En même temps, l'Angleterre partage avec nous la responsabilité morale qu'entraîne une pareille consultation.

**L'Asie-Mineure**

La délégation grecque étant présentée à Londres depuis plusieurs jours, l'après-midi a été consacré à l'entendre et à examiner, avec l'avis des experts militaires, la situation en Asie-Mineure.

La première fois qu'il fut question à Londres de régler le sort de la Turquie, grâce à cette négociation, les négociateurs du traité de Sèvres se trouvaient, il y a un an, devant des difficultés déjà très grandes. L'Angleterre estima qu'il fallait confier à la nation hellénique le soin de faire la police dans une région où les alliés n'étaient plus capables de la faire.

En échange, elle proposa de faire droit aux revendications éloquentes présentées par M. Venizelos. M. Millerand fit quelques objections, en soulignant que le nationalisme ottoman, à qui l'on n'avait imposé aucune des conditions qui consacraient la défaite, réagirait violemment. M. Nitzi, qui venait de mener des pourparlers avec la Grèce au sujet du Dodécanèse, appuya fortement la thèse anglaise.

Les régions de civilisation et de population grecques furent attribuées à la Grèce en même temps que certains territoires qui devaient lui permettre en Europe de contribuer à la surveillance des Dardanelles. L'armée grecque était déjà à Smyrne. On lui demanda d'occuper, environ 50.000 kilom.

tres carrés pour tenir les nationalistes éloignés de la mer de Marmara et des Dardanelles, toutes choses qui auraient pu être faites avec beaucoup plus de succès au lendemain de l'armistice, quand l'organisation de Mustafa Kemal ne s'était pas encore fortifiée. Mais M. Clemenceau et ses collaborateurs disaient à qui voulait les entendre : « À plus tard les affaires turques ! »

Le président du conseil grec, M. Calogropoulos, s'est entendu poser la question suivante : — Quelle est votre situation en Asie-Mineure ?

Il a répondu que l'armée grecque était très forte, très bien établie, très bien outillée et entièrement disposée à faire campagne jusqu'à Angora si besoin en était. Il a ajouté que sur les questions intéressant l'hellénisme il n'y avait pas deux politiques en Grèce, mais une seule et il n'a pas eu de peine à en convaincre M. Lloyd George et M. Briand, qui se sont longuement entretenus de la question avec M. Venizelos et y a à peine quelques jours.

M. Calogropoulos ne demande aux alliés qu'une seule chose : la levée de l'embargo financier imposé au gouvernement de Constantinople.

Le colonel Sariannis, chef d'état-major de l'armée grecque, a ajouté quelques détails techniques.

Puis M. Lloyd George se tourna vers le général Gouraud pour lui demander son sentiment.

— J'ai en Syrie et en Cilicie près de 60.000 hommes, a déclaré en substance le haut commissaire français et je considère que les kemalistes sont des adversaires très sérieux. Ils sont disciplinés, bien encadrés et ils ne manquent pas de matériel d'artillerie, puisqu'il leur est arrivé de nous envahir pendant les combats livrés autour d'Ain-Tab jusqu'à 2.000 obus dans les vingt-quatre heures.

Le chef des forces françaises en Orient estime qu'une entreprise militaire menée au cœur de l'Anatolie contre les forces nationalistes est une chose très sérieuse et comportant des aléas.

Aucune discussion politique n'a suivi l'exposé de ces opinions techniques. Cette discussion se déroulera entre alliés demain matin à Downing Street et la conférence procédera à l'audition des deux délégations turques l'après-midi à Saint-James.

## UN RECORD

309 automobiles

ont été volées en 1920

Ce sont, du moins, celles dont la disparition a été signalée à la Sûreté générale, qui en a retrouvé la moitié

Les vols d'automobiles se multiplient avec une fréquence qui justifie toutes les inquiétudes de la police, inquiétudes d'autant plus légitimes que, dans la plupart des cas, les autos dérobées deviennent entre les mains des voleurs des moyens de déplacement rapide, grâce auxquels ils peuvent risquer les attentats et les méfaits les plus audacieux, en s'assurant le maximum de chances d'échapper à la justice.

L'année passée a été fertile en pareils méfaits. Les diverses polices du territoire se sont vues dans l'obligation de créer, de leur côté, des organismes nouveaux pour combattre les nouvelles méthodes des malfaiteurs modernes.

Ce fut, d'une part, la mise en service, dans la gendarmerie et dans certaines grandes villes, d'escouades de side-cars propres à pourchasser rapidement les bandits.

D'autre part, la direction de la Sûreté générale, par une circulaire adressée à tous les commissaires de police de France, a invité ceux-ci à lui signaler sur-le-champ, par télégramme, les vols d'automobiles commis dans leur ressort, avec la désignation la plus précise de la voiture dérobée.

La direction de la Sûreté générale prévoyait aussitôt les brigades mobiles du vol, et des recherches et des surveillances sont incontinent entreprises.

Il faut reconnaître que ces premières mesures ont donné déjà des résultats, puisque, pour l'année 1920, 309 vols d'automobiles, commis tant à Paris que dans les départements, ont été signalés à la Sûreté générale.

Sur ce nombre, une soixantaine de voitures environ avaient servi à commettre des vols, des attentats contre les personnes et des cambriolages.

225 individus — auteurs principaux du vol de la voiture, complices, receleurs, acheteurs ou revendeurs des véhicules dérobés — ont été arrêtés.

Sur les 309 voitures volées, 50 % environ ont pu être retrouvées, soit qu'elles aient été abandonnées sur la route par les malfaiteurs, soit que ceux-ci aient été arrêtés sur le fait au moment de l'opération, soit qu'elles aient été vendues à certains receleurs chez lesquels elles ont été découvertes après coup.

Telle est la statistique établie pour 1920 par la direction de la Sûreté générale. Ajoutons qu'il semblerait que les précautions prises commencent à avoir leur effet. Les chiffres des vols d'automobiles et de méfaits commis avec ces véhicules, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à ce jour, marquent une décroissance sur la même période de l'année dernière.

## LA PRODUCTION ACTUELLE

d'ammoniaque liquide synthétique

M. d'Arsonval a dit hier à l'Académie des sciences quel est l'état actuel de la production industrielle de l'ammoniaque liquide synthétique par le procédé de M. Claude. Il a annoncé que la fabrication de ce produit, si important pour notre agriculture, atteignait actuellement cinq tonnes par jour. Malgré les pressions considérables auxquelles il faut opérer, les appareils de M. Claude fournissent une marche parfaite et assurent une production régulière.

## UNE INVENTION FRANÇAISE

La neige n'est plus un obstacle pour les automobiles

Une expérience concluante a été faite au mont Revard



L'AUTO SUR LA NEIGE. — Au volant : M. KÉGRESSE

AIX-LES-BAINS, 20 février. — Il y a quelque dix ans, M. Adolphe Kégresse, un excellent mécanicien français, Franco-montois d'origine, expatrié en Russie, devenant le directeur des garages des automobiles du tsar Nicolas II.

Adolphe Kégresse avait l'esprit inventif. Durant les longues journées où la neige épaisse rendait impossible toute sortie des automobiles au repos dans les garages, il chercha de quelle manière le moteur à essence pourrait entraîner un véhicule sur cette neige, dans les conditions les meilleures au point de vue du confort et de la rapidité. Il rejeta l'idée du traîneau automobile, actionné par une hélice aérienne ; cette solution ne lui apparaissait que trop transitoire. Le système de la traction par chenille, le *caterpillar* que les Américains avaient conçu pour les besoins de l'agriculture, lui sembla seul possible.

Mais l'adaptation, la réalisation dans des pays tels que la Russie, où alternativement la terre et la neige forment la surface adhérente de tout véhicule de transport, devenaient singulièrement difficiles.

Adolphe Kégresse se mit résolument au travail, et en 1916, à la suite d'évolutions progressives, il avait atteint son but. Le tsar, qui était tenu au courant des travaux de Kégresse, assista aux essais d'une voi-

## Six maréchaux

c'est peu

pour la France victorieuse

MAIS C'EST LA LOI

Des députés proposent de la modifier

Au début de la séance de l'après-midi s'est posée devant la Chambre, à propos de la fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Ambroise Rendu, député de la Haute-Garonne, la question de la création de nouveaux maréchaux de France.

M. Ambroise Rendu avait l'intention, ainsi que nous l'avons dit, de demander des explications sur les raisons qui avaient empêché le ministre de la guerre de proposer le général de Currières de Castelnaud pour la dignité de maréchal de France.

Dès que fut donnée à la Chambre lecture de cette demande d'interpellation, M. Louis Barthou, ministre de la guerre, intervint et déclara que c'était comme ministre de la guerre qu'il avait signé la nomination de trois nouveaux maréchaux et qu'il n'aurait point dans son esprit de nier ou de renier la responsabilité de ces choix :

— Ces choix, ajouta M. Barthou, M. Ambroise Rendu les approuve, mais il a cru constater ce qu'il appelle un oubli ou une injustice.

Le gouvernement n'a pas commis d'injustice ; il s'est trouvé en présence de la loi de 1839 qui limite à six le nombre des maréchaux de France.

La question débattue dépasse la personne même du ministre de la guerre, et je fais appel à l'esprit politique et à la courtoisie de M. Ambroise Rendu pour qu'il attende la présence de M. le président du conseil avant d'insister davantage.

Cet ajournement ne desservira en rien les intentions de M. Ambroise Rendu et de ceux de nos collègues qui ont cru constater, pour d'autres, en cette même occasion, des oublis ou des injustices.

— D'accord avec tous les poilus ! souligna M. Henri Laniel.

M. Louis Barthou fit ensuite connaître que la Chambre venait d'être saisie d'une proposition de loi tendant à modifier la loi d'août 1839.

Le gouvernement, déclara-t-il, ne fera aucun obstacle à l'adoption des principes de cette proposition de loi ; elle sera votée et le Parlement nous aura ainsi aidé à récompenser tous les chefs qui ont servi et sauvé la France.

Cette déclaration fut très applaudie et M. Ambroise Rendu se borna à en prendre acte, convaincu que ce qu'il avait appelé une injustice serait bientôt réparé. Et l'interpellation fut ajournée.

La proposition de loi à laquelle le ministre de la guerre avait fait allusion a été déposée par M. Arago et plusieurs de ses collègues du groupe de l'entente républicaine. Elle est ainsi conçue :

ARTICLE UNIQUE. — Le premier paragraphe de l'article premier de la loi d'août 1839 est modifié ainsi qu'il suit : « Le nombre des maréchaux de France pourra être porté à douze. »

La loi de 1839, est-il dit dans l'exposé des motifs de la proposition, en fixant le nombre des maréchaux à six en temps de paix et à douze en temps de guerre n'avait pas prévu qu'un jour pourrait venir où la France ayant triomphé des plus longues et des plus graves épreuves, jugerait excessive la limite ainsi imposée à la manifestation de sa reconnaissance.

C'est la raison qui nous a déterminé au dépôt de la proposition de loi qui, dans notre pensée, doit recueillir l'assentiment unanime du Parlement et du pays.

Ce témoignage de la reconnaissance de la patrie doit aller à tous ceux qui l'ont mérité ; aucun scrupule inspiré par leur situation nouvelle ne doit arrêter l'élan de la gratitude nationale.

Cette proposition a été renvoyée à l'examen de la commission de l'armée.

des délégués des ministres de la guerre, des travaux publics, de l'agriculture, du sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique, de la section technique d'artillerie et de l'état-major du maréchal coch.

Le défilé des budgets : la Chambre travaille

Une documentation scientifique en langue française va être créée. Un budget terminé, celui de l'instruction publique ; un budget expédié en un tour de main, celui des colonies ; la discussion générale des crédits des P. T. T. entamée.

A la séance du matin, répondant à une question de M. Groussau, M. Léon Bérard précisa que l'Etat a accompli tout son devoir vis-à-vis de l'enseignement libre quand il lui a assuré la liberté.

— L'académie et Montalembert demandaient la liberté, mais non des subventions directes ou indirectes à l'enseignement libre, constata le ministre de l'instruction publique, La Harpe.

M. Maurice Barrès prononça un discours remarquable touchant la nécessité de créer une documentation scientifique en langue française à l'usage des travailleurs étrangers.

— Avant la guerre, ce sont les Allemands qui avaient établi une documentation scientifique en langue allemande, dit M. Maurice Barrès.

Les crédits de l'instruction publique étaient votés. L'après-midi, il s'agit tout d'abord de ceux des colonies.

On entendit dans la discussion générale un copieux discours de M. Outrey sur l'Indo-Chine. Puis M. Valude critiqua le fonctionnement et la composition du conseil des colonies, réorganisé par M. Albert Sarraut.

— Ce qui manquait le plus à notre organisation coloniale, c'était une méthode, ajouta M. Albert Sarraut.

— Le gouvernement ne songe nullement à proposer l'institution d'une telle assemblée, protesta M. Albert Sarraut.

— Ce qui manquait le plus à notre organisation coloniale, c'était une méthode, ajouta M. Albert Sarraut.

— Le gouvernement ne songe nullement à proposer l'institution d'une telle assemblée, protesta M. Albert Sarraut.

— Ce qui manquait le plus à notre organisation coloniale, c'était une méthode, ajouta M. Albert Sarraut.

— Le gouvernement ne songe nullement à proposer l'institution d'une telle assemblée, protesta M. Albert Sarraut.

— Ce qui manquait le plus à notre organisation coloniale, c'était une méthode, ajouta M. Albert Sarraut.

— Le gouvernement ne songe nullement à proposer l'institution d'une telle assemblée, protesta M. Albert Sarraut.

— Ce qui manquait le plus à notre organisation coloniale, c'était une méthode, ajouta M. Albert Sarraut.

— Le gouvernement ne songe nullement à proposer l'institution d'une telle assemblée, protesta M. Albert Sarraut.

Un merveilleux paysage l'un des plus beaux de France menacé de sabotage

Va-t-on laisser barrer l'admirable perspective de la terrasse de Saint-Germain par une usine de boîtes de carton ?

L'assemblée générale du Syndicat d'initiative de Saint-Germain-en-Laye, qui a déjà obtenu d'excellents résultats en un an, vient d'avoir lieu, présidée par le maire de Saint-Germain, M. Henri Bertrand.

Deux problèmes, de première importance pour toute la région ouest de Paris, ont été discutés. Le massacre de la merveilleuse perspective de la terrasse de Saint-Germain.

M. Henri Bertrand a exposé les nombreux, mais vaines démarches qui ont été tentées pour sauver un splendide et indémodable paysage.

Le Syndicat d'initiative a également protesté contre la ruine de la route de Paris à Saint-Germain.

— L'appartement du second, madame ? — Loué, monsieur.

— L'appartement du second ? — Loué, monsieur.

LES MILLE ET UN MATINS Appartement à louer

Si je n'avais pas eu une recommandation de ma concierge, je n'aurais jamais osé aller voir Mme Prunelle.

Mme Prunelle est concierge aussi. Elle habite, exactement, au 278 du faubourg Saint-Honoré.

— Mon pauvre ami ! s'écria-t-elle. Je ne suis pas son ami. Et elle ne connaît pas l'état de ma fortune.

— Mon pauvre ami ! On vous a dit que quelque chose était libre ?

— L'appartement du second, madame ? — Loué, monsieur.

— L'appartement du second ? — Loué, monsieur.

Les obsèques de M. Adolphe Bernard (de Sarreguemines), 74, boulevard Saint-Germain, auront lieu demain 23 et, à 2 h. 30.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi. Réunion à 10 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

Les obsèques de M. Joseph Meeroch de Tiffis, se feront demain mercredi.

Les obsèques de M. Ernest Lévy, de la maison Gerkoewitz et Lévy, 127, boulevard Sébastopol, auront lieu mercredi.

GYRALDOSE L'Antiseptique que toute femme doit avoir sur sa table de toilette, pour ses soins intimes.

LE CHOMAGE DANS L'AMEUBLEMENT Du fait de la crise actuelle et pour conserver l'ensemble des ouvriers d'art qui, depuis de longues années, consacrent sa réputation.

J.-H. ROSNY AINÉ de l'Académie Goncourt LES PURES ET LES IMPURES ROMAN

C'est chez Vandén Plas le carrossier à la mode que vous trouverez les plus belles et les plus modernes et les plus élégantes Carrosseries

TAPIS D'ORIENT La BANQUE NATIONALE 3, avenue du Coq (près la gare St-Lazare), à PARIS

MEYER ACHÈTE TRÈS CHER BRILLANTS PERLES ET BIJOUX

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LES PARFUMS B. Plassard

AU CONSEIL MUNICIPAL La Ville de Paris et le Métro

La discussion sur les modifications à apporter aux conventions passées entre la Ville et le Métropolitain a commencé hier par un exposé de M. Fernand Laurent sur la situation actuelle du réseau construit et à construire.

Après avoir entendu M. Lemarchand, second rapporteur, sur la partie du rapport qui traitait de la convention, et à la situation créée par l'ancienne et par la nouvelle aux ouvriers et employés, le conseil vota une proposition de M. Emile Desvaux invitant l'administration à faire connaître sur quelle base elle a été évaluée à 11 millions de francs le domaine privé de la compagnie métropolitaine.

On manque de main-d'œuvre à Biarritz

Alors que de toutes parts le chômage provoque les mesures de la part des autorités, une ville de France s'alarme de ne point trouver de main-d'œuvre. A Biarritz, des travaux très importants, de toute nature, doivent être mis en adjudication ; mais, divers lots pourraient même, d'ores et déjà, être traités de gré à gré.

TIRAGE FINANCIER

VILLE DE PARIS 1910 3 % - Le n° 177.325 gagne 100.000 fr. Le n° 10.000 fr. ; 58 autres n° gagnent chacun 1.000 fr.

P. T. T. Et l'on arrive, sur le coup de 18 heures, au budget des P. T. T.

M. Chateaupuis, directeur du gouvernement de concilier les avantages consentis au personnel des postes et les droits du public que le régime actuel lèse gravement.

LE DROIT DE RÉPONSE

Le comité de l'Association de la presse républicaine départementale, dans sa séance d'hier, a voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE

Gros bœufs. Améens, hales, 5.630 ; vaches, 1.200 ; taureaux, 370 ; au total, 4.280. Entrées directes aux abattoirs, 394 ; réserve vivante dans les bœufières, 583. — Renvois : 1.067.

COURS OFFICIELS

Bœuf : 7,50, 6,00, 5,00 ; extrêmes, 3,80-6,00. — Veau : 7,70, 6,50, 5,00 ; extrêmes, 3,80-6,00. — Mouton : 9,50, 8,00, 7,00 ; extrêmes, 6,00-10,00. — Porc : 8,25, 8,50, 8,30, 7,25 ; extrêmes, 6,42-8,98. Poids vif : 6,10, 6,00, 5,80, 5,40 ; extrêmes, 4,50-6,20.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a encore été lourd et sans affaires, dans l'attente du prochain conseil des ministres. Les banques poursuivent leur recul ; des réalisations sur les industrielles. Transports en commun en reprise.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE

Gros bœufs. Améens, hales, 5.630 ; vaches, 1.200 ; taureaux, 370 ; au total, 4.280. Entrées directes aux abattoirs, 394 ; réserve vivante dans les bœufières, 583. — Renvois : 1.067.

COURS OFFICIELS

Bœuf : 7,50, 6,00, 5,00 ; extrêmes, 3,80-6,00. — Veau : 7,70, 6,50, 5,00 ; extrêmes, 3,80-6,00. — Mouton : 9,50, 8,00, 7,00 ; extrêmes, 6,00-10,00. — Porc : 8,25, 8,50, 8,30, 7,25 ; extrêmes, 6,42-8,98. Poids vif : 6,10, 6,00, 5,80, 5,40 ; extrêmes, 4,50-6,20.

ÉCHOS ET PROPOS

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

ÉCHOS ET PROPOS

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

ÉCHOS ET PROPOS

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

LE PETIT COURRIER DES FEMMES

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.

BIENFAISANCE. — Jadis, les élèves qui partaient pour la côte d'Azur se préoccupaient surtout d'emporter des toilettes claires. C'était la revanche des jours d'hiver moroses, des fourrures pesantes, des lainages sombres.